

## ***Réunion de Conseil Municipal***

***Mercredi 15 juillet 2020***

**Présents** : Véronique BARTHOULOT, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, David CHATELAIN, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Charles MONNET, Emilie OUDOT, David PRETRE, Thomas TOURNIER, et Franck VILLEMAIN

**Excusés** : Jérôme CHEVALIER donne procuration à Sylvain LAURENT

Franck DOMECH donne procuration à Franck VILLEMAIN

**Secrétaire de séance** : Myriam CAILLE

---

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 juin 2020 :**

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 juin 2020 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **2. Subventions 2020 aux associations**

#### **Associations de Frambouhans**

Après l'étude de la commission « Vie associative » et l'analyse des différents questionnaires retournés par les associations, il est proposé d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes :

- |                     |   |
|---------------------|---|
| ◇ A.C.C.A. (Chasse) | 160.00 €  |
| ◇ Club de l'amitié  | 160.00 €  |
| ◇ Le Muppet's Band  | 160.00 €  |
| ◇ A.S.F. (Foot)     | 15 € par licencié de - de 18 ans, soit 43 licenciés x<br>15 = 645.00 € mais en accord avec l'association, ce montant sera<br>retenu sur deux années pour le paiement d'une facture<br>d'électricité en dépassement par rapport à la consommation<br>habituelle. |

- ◇ GAF 610.00 € sachant que l'intégralité de cette somme est retenue suite à l'achat d'un chapiteau en 2017.
- ◇ LES PETITS ECOLIERS 5.00 € par enfant scolarisés à FRAMBOUHANS, soit 113 élèves x 5 = 565.00 €, sachant que cette somme sera versée en fonction de la pérennité de l'association suite à l'Assemblée Générale qui aura lieu en septembre.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

### **Associations extérieures à Frambouhans**

Suite à la demande de subvention de la JEANNE D'ARC de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 12 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 180.00 €.

Suite à la demande de subvention du Tennis Club de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 2 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 30.00 €.

Suite à la demande de l'ADMR, le responsable de la Commission « Vie associative » informe le Conseil Municipal que les quatre communes (Frambouhans, Les Ecorces, Fournet-Blancheroche et Charquemont) versent la même quote-part à savoir 0.90 € par habitant soit 826.20 € équivalent à l'avis population INSEE du 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui est de 918 habitants.

En contrepartie de la disponibilité de l'Harmonie de Maîche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

En contrepartie de la disponibilité de la section des Anciens Combattants de Maiche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

### **Associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à Frambouhans**

Afin de poursuivre la politique adoptée depuis plusieurs années concernant les associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à FRAMBOUHANS, à savoir allouer un montant de 100.00 € à une association différente chaque année, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 100.00 € à l'Association Du Secours Populaire Français.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité, un courrier sera envoyé à l'association.

### **3. Création et suppression de poste**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3-4,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la demande écrite d'un agent au poste de vendeuse qui souhaite modifier son temps de travail.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24.02.2020.

#### **Considérant la nécessité de créer deux emplois :**

- un poste de vendeuse, non titulaire, en raison de la demande de l'agent qui souhaite diminuer sa quotité horaire, à temps non complet à 20h00,
- et un poste de vendeuse, non titulaire à temps non complet de 10h00.

#### **Considérant la nécessité de supprimer un emploi :**

- de non titulaire de vendeuse de, à temps non complet de 30h, car l'agent souhaite diminuer son temps de travail

#### **Le Maire propose à l'assemblée :**

la création de deux postes de vendeuse, à temps non complet soit :

- pour un non titulaire de 20h00
- pour un non titulaire de 10h00

la suppression d'un emploi(s) de vendeuse, à temps non complet soit :

- pour un non titulaire de 30h00

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 21.08.2020

2 emplois :

- **Ancien effectif :**

1 : 30h/35

- **Nouvel effectif :**

1 : 20/35

1 : 10/35

#### **4. Renouvellement des contrats des agents :**

##### **a. Renouvellement de contrat d'un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de travail d'un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles pour un temps partiel de droit à hauteur de 28.25 heures annualisées, prend fin le 02 septembre 2020.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour une année, et ce, jusqu'au 01 septembre 2021.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat d'un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

##### **b. Renouvellement de contrat de l'adjointe d'animation pour le service périscolaire :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de travail pour un temps partiel de droit à hauteur de 28 heures par semaine soit 21.65 heures annualisées, prend fin le 02 septembre 2020.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour une année, et ce, jusqu'au 01 septembre 2021.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat de l'adjointe d'animation pour le périscolaire et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

##### **c. Renouvellement de contrat des vendeuses du commerce de proximité « Le P'tit Mag » :**

1. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de travail du poste de vendeuse n° 1 (**tableau des emplois 20h/35h**), vendeuse au P'tit Mag, pour un temps partiel de droit à hauteur de 30 heures par semaine, prendra fin le 20 août 2020.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat, mais **sur 20h par semaine à la demande de l'agent, à compter du 21 août 2020, et pour une année.**  
Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de contrat du poste de vendeuse n° 1

2. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de travail du poste de vendeuse n° 2 (**tableau des emplois 30h/35h**), vendeuse au P'tit Mag, pour un temps partiel de droit à hauteur de 30 heures par semaine, prendra fin le 27 août 2020.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat, **sur 30h par semaine, à compter du 28 août 2020, et pour une année.**

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de contrat du poste de vendeuse n° 2

3. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de travail du poste de vendeuse en remplacement du poste de vendeuse n° 1, vendeuse au P'tit Mag, pour un temps partiel de droit à hauteur de 30 heures par semaine, prendra fin le 27 août 2020.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat toujours en remplacement du poste de vendeuse n° 1, **sur 18 h par semaine, à compter du 28 août 2020, et sous réserve que l'agent sur le poste de vendeuse n° 1 soit toujours en arrêt maladie, et ce, jusqu'au retour de cette dernière.**

**Dès que l'agent sur le poste n° 1 sera de retour, l'agent prendra le poste de vendeuse n° 3 et se verra renouveler son contrat pour 10h / semaine (tableau des emplois 10h/35h), et pour une durée d'une année.**

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de contrat de la vendeuse n° 3, en fonction de la situation.

4. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour le remplacement du poste de vendeuse n° 2 qui était en congé maternité, la vendeuse au P'tit Mag en contrat de mise à disposition avec le Centre de Gestion du Doubs, pour 30 h / semaine, est en contrat jusqu'au 23 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat, sans passer par le CDG25,

- **Pour 30 h par semaine, à compter du 15 août et jusqu'au 27 août 2020.**
- **Puis à partir du 28 août 2020, et sous réserve que la vendeuse au poste n° 1 soit toujours en arrêt maladie, un contrat de 12 h / semaine sera proposé à la vendeuse qui effectue les remplacements, et ce, jusqu'au retour de la vendeuse au poste n° 1.**

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de contrat de la vendeuse occupant le poste de remplacement en fonction de la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

**5. Avenant de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes avec extension de la salle des Marronniers :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 septembre 2019 concernant le choix du Maître d'œuvre pour la mise aux normes avec extension de la Salle des Marronniers.

Suite à l'évolution de programme et à une définition plus précise de l'estimation des travaux, le coût prévisionnel des travaux au stade de l'appel d'offres se répercutant sur le montant des honoraires de Maîtrise d'œuvre, est modifié comme suit :

	Delon contrat initial	Au stade de l'APD
Montant prévisionnel des travaux HT	145 000.00 €	174 137.00 €
TVA 20 %	29 000.00 €	34 827.40 €
Montant prévisionnel des travaux TTC	174 000.00 €	208 964.40 €

**Calcul de la rémunération :**

Le forfait de la rémunération est calculé comme suit :

Taux de rémunération : 13 %

Part de l'enveloppe affectée aux travaux : 174 137.00 €

Forfait de rémunération : 22637.81 €

TVA : 4527.56 €

TTC : 27 165.37 €

	HT	TTC
Montant du marché initial	18 850.00€	22 620.00 €

Montant du présent avenant	3 787.81 €	4 545.37 €
Nouveau montant du marché compte tenu de l'avenant	22 637.81 €	27 165.37 €

Après l'exposé, et après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cet avenant et autorise Monsieur la Maire à le signer.

#### **6. Décision modificative sur le budget 28000 communal :**

##### DM N°01 :

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits du compte R024 : Produits des cessions comme suit

- R024- Produits des cessions : + 2 382.39 €

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

La séance est levée à 20h45.

## CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 15 juillet 2020

### Questions diverses

---

#### **Information n° 1 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la délibération du 16 juin 2020, le directeur départemental des finances publiques a désigné les commissaires de la CCID comme suit :

TITULAIRES : François BARTHOULOT, Florent BEZ, Philippe BULLIARD, Jean-Marie DELAGRANGE, Didier DONEY et Roland FRISETTI

SUPPLEANTS : Daniel JAMOT, Franck MILLOT, Jean-Marie BOUTON, Michel CAZZADORI, Maurice COURTOIS et Jean-Pierre GASNER

#### **Information n° 2 :**

Charles MONNET, adjoint en charge de la voirie, présente le projet de réfection de la voirie et aménagement de sécurité Rue de la Baume, travaux qui démarreront le 17 août 2020 pour une durée de 3 mois.

#### **Information n° 3 :**

David CHATELAIN, adjoint en charge de la forêt et du cadre de vie, présente le projet de la plateforme multi-activités, travaux qui ont démarré début juillet et qui se termineront courant septembre.